



PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL  
CASE POSTALE 205 2610 SAINT-IMIER

## **Mini-culte du dimanche 8 août 2020, Fête nationale, par Matteo Silvestrini, Villeret**

### **Pacte de 1291**

AU NOM DU SEIGNEUR, AMEN. C'est accomplir une action honorable et profitable au bien public que de confirmer, selon les formes consacrées, les mesures prises en vue de la sécurité et de la paix.

Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour être mieux à même de défendre et maintenir dans leur intégrité leurs vies et leurs biens, les gens de la vallée d'Uri, la landsgemeinde de la vallée de Schwytz et celle des gens de la vallée inférieure d'Unterwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se prêter les uns aux autres n'importe quel secours, appui et assistance, de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, sans ménager ni leurs vies ni leurs biens, dans leurs vallées et au dehors, contre celui et contre tous ceux qui, par n'importe quel acte hostile, attenteraient à leurs personnes ou à leurs biens (ou à un seul d'entre eux), les attaqueraient ou leur causeraient quelque dommage. Quoi qu'il arrive, chacune des communautés promet à l'autre d'accourir à son secours en cas de nécessité, à ses propres frais, et de l'aider autant qu'il le faudra pour résister à l'agression des méchants et imposer réparation du tort commis.

C'est ce que, par le geste consacré, ils ont juré d'observer en toute loyauté, renouvelant par le présent traité le texte de l'ancien pacte corroboré par un serment ; sous réserve que chacun, selon sa condition personnelle, reste soumis, comme il convient, à son seigneur et lui rende les prestations auxquelles il est tenu.

Les décisions ci-dessus consignées, prises dans l'intérêt et au profit de tous, doivent, si Dieu y consent, durer à perpétuité; en témoignage et confirmation de quoi le présent acte, dressé à la requête des prénommés, a été muni des sceaux des trois communautés et vallées susdites.

Fait en l'an du Seigneur 1291 au début du mois d'août

## **Lecture Biblique**

### ***Épître aux Galates, chapitre 5***

Nous, c'est par l'Esprit, en effet, que de la foi nous attendons la justice espérée.

Car, dans le Christ Jésus, ce qui a de la valeur, ce n'est pas que l'on soit circoncis ou non, mais c'est la foi, qui agit par l'amour. Car toute la Loi est accomplie dans l'unique parole que voici : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. On sait bien à quelles actions mène la chair : inconduite, impureté, débauche, idolâtrie, sorcellerie, haines, rivalité, jalousie, emportements, intrigues, divisions, sectarisme, envie, beuveries, orgies et autres choses du même genre. Voici en revanche le fruit de l'Esprit : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur et maîtrise de soi. En ces domaines, la Loi n'intervient pas. Ceux qui sont au Christ Jésus ont crucifié en eux la chair, avec ses passions et ses convoitises. Puisque l'Esprit nous fait vivre, marchons sous la conduite de l'Esprit. Ne cherchons pas la vaine gloire ; entre nous, pas de provocation, pas d'envie les uns à l'égard des autres.

## **Prédication**

Pour qu'un pacte fonctionne, la chose essentielle est que les personnes qui l'ont contracté se fassent mutuellement confiance, sans la confiance le pacte devient fragile, et l'importance de la confiance est telle que même le mot « Confédération » renvoie à cela, la signification étymologique étant « cum fide », avec confiance, c'est-à-dire se faire ensemble et mutuellement confiance.

Toutes ces questions de foi, de confiance les uns vers les autres, sont en fait au cœur même de notre foi et de notre espérance chrétienne. L'apôtre Paul parle dans l'épître aux galates de la différence entre la foi et la loi, son texte répondait à des problématiques arrivés aux galates autour du bon comportement à tenir. Il y avait des gens qui disaient que si la foi et la grâce c'était bien, c'était mieux de se soumettre à la loi du point de vue des Ecritures. Faire cela c'était mieux, car on est plus sûr, il y a quelque chose de clair, il y a un cadre, il faut obéir à ce cadre et on est tranquilles c'est plus clair.

Paul nous fait poser plutôt l'attention sur l'esprit avec le quelle on fait les choses. La question importante c'est la foi, la foi et la grâce. Dans le langage de l'époque Paul disait que nous sommes sauvés par la grâce, nous sommes sauvés par la foi et par les paroles et les actions de Jésus Christ. C'est pour ça que Paul peut dire, « moi je mets ma foi en Jésus Messie, en Jésus Christ ». Ainsi toutes les mauvaises choses qui peuvent toucher l'homme comme l'idolâtrie, les haines, la rivalité, la jalousie, l'emportements, les intrigues, les divisions, le sectarisme, nous dit Paul au chapitre 5 des l'épître aux Galates au verset 20, sont des dangers que nous pouvons encourir si nous restons le cœur fermé et si nous obéissons seulement par devoir. Non,

l'obéissance se fait par une attitude de confiance. Et c'est que par cette attitude d'enthousiasme pour soi et pour les autres que nous pouvons construire un monde tel que Dieu l'a rêvé. Et pour construire un monde tel que Dieu l'a rêvé nous avons quelques moyens, dans nos communautés, dans nos familles, et aussi à l'intérieur de l'espace de notre Etat national. Ce qu'est beau avec la Suisse c'est qu'elle s'est posée sur un pacte de confiance mutuel. Sans la confiance mutuelle, nous ne pouvons pas aller de l'avant, parce que nous devons faire confiance aux autres et les autres doivent nous faire confiance, c'est quelque chose d'important. La construction d'un Etat national ne peut se faire qu'à travers cette grande la confiance. La foi, la confiance aussi dans le domaine civil, nous permet de créer quelque chose qui va bien au-delà de la loi, nous permet de construire une communauté de vie, entre citoyennes et citoyens, tous ensemble, car ce sont des valeurs universelles que de vivre tous ensemble l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur. Amen

LDA, le 7.08.2020